

Régie de recettes de la CMA-IDF.

Décision modificative n°2 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant sur le site de la chambre de niveau départemental Hauts de Seine.

Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat Ile-de-France ;

Vu le code de l'artisanat,
Vu le décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre -Val de Loire, Corse, Grand-Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées -Méditerranée,
Vu la délibération portant élection de Monsieur Francis BUSSIERE en qualité de président lors de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 15 novembre 2021,
Vu la délibération portant élection de Monsieur Vincent DIOT en qualité de trésorier lors de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 15 novembre 2021,
Vu l'agrément du trésorier de l'établissement assurant les fonctions de comptable,
Vu la décision du 1^{er} janvier 2021 portant institution d'une régie de recettes auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat Ile-de-France ;
Vu la décision modificative du 28 avril 2022 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant sur le site de niveau départemental Hauts de Seine ;
Vu l'article 25-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat attribuant une prime forfaitaire mensuelle pour les opérations d'encaissement et de décaissement ;

Considérant que Mme Jessica JACQUES n'exerce plus la mission de régisseur suppléant,

Décide,

Article 1 : Les articles 2 et 5 de la décision susvisée sont modifiés comme suit :

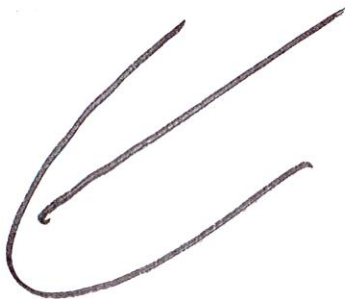
A compter du 1^{er} février 2026, Monsieur Belhadj SAFSAF, comptable, est nommé régisseur suppléant.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : La présente décision est notifiée à l'intéressé et publiée sur le site internet de la CMA IDF.

Fait à Paris, le 26 janvier 2026.

Le Président,
Francis Bussière



Pour agrément
Le Trésorier,
Vincent Diot



Le régisseur suppléant
Monsieur Belhadj SAFSAF

*Signature précédée de la mention manuscrite
« vu pour acceptation »*

vu pour acceptation
